

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement numéro 878-48 modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière a été adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 23 novembre 2021.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 1^{er} décembre 2021

Benoit Turenne
Secrétaire du Conseil d'arrondissement substitut